

## Flash CE du 22 décembre

### La production du premier trimestre 2012 :

**Polaris** : Le déstockage de nos clients devraient permettre un redémarrage de la demande en polymère. Le fonctionnement de 1 à 2 lignes serait la marche adoptée.

En comparaison avec **d'autres sites** de polymérisation, on note que la **sous activité** devrait désormais toucher l'atelier de Blanes pour la même période.

**L'UP HMD/Sel N** : Bonne marche prévue.

**Technyl/Mélange Maitres** : Bonne marche prévue.

### Activité Ingénierie :

Le **projet ADN en Arabie saoudite** est en sommeil. La demande mondiale ne **justifie pas** une **unité** de production **supplémentaire** actuellement. La question se reposerait d'ici 5 à 10 ans selon la direction.

### Consultation sur le plan de formation 2012 :

Le nombre d'heures est en **progression**, c'est en partie du à la formation vigilance qui va toucher tout le personnel, formation pour laquelle la CFDT avait **émis des réserves** quant à la **méthodologie**.\*

Nous **regrettons** le **faible niveau** de formation prévu pour l'atelier **Polaris**. La CFDT pense que la période de sous-activité doit être mise à profit en **développant** les compétences des salariés.

Seule une session TEX est prévue (Technyl)

Comment la direction compte-elle relever les défis de la plateforme de Belle Etoile en ayant un plan de formation aussi peu volontariste en termes d'évolution de carrière ?

En revanche, la **formation technique** proposée à **BH** est une très **bonne chose**, nous avons **alerté** la direction en début d'année sur le **manque de formation** des opérateurs suite aux nombreux départs.

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT se sont abstenus.

\*Vigilance : suite du Programme Stop : Ce programme mis en place par la direction mise encore et toujours sur l'**observation des comportements**. A la CFDT, nous pensons qu'il faudrait davantage étudier l'**organisation de notre travail** pour **améliorer significativement les résultats de la sécurité**.

## **Activités Sociales et Culturelles :**

### ***Règlement activités adultes :***

Abonnements - Licences 2011/2012 (hors licences CORPS) :

2 abonnements annuels sportifs et/ou culturels sont désormais pris en charge (ayant-droit adultes) sur la base de 50% du prix de l'abonnement avec un remboursement maximum de 50€.

### ***Manifestations sportives :***

4 manifestations par an (matches, spectacles sportifs.....) par ayant-droit adultes et enfants sont prises en charges à hauteur de 50% du prix de la place avec un remboursement maximum de 15€.

Les élus CFDT ont **naturellement voté pour** ces propositions car elles figuraient parmi les **projets** de la CFDT lors des **dernières élections**.

### ***Changement de véhicule :***

La voiture du CE sera renouvelée, la dépense sera imputée au budget de fonctionnement, il est vrai que le compte est bien alimenté 😊 voir Flash CE du 25 Aout 2011 \*

## **Les membres du CCE :**

Suite aux élections CE qui ont eu lieu dans tous les établissements du groupe Rhodia en France, Les membres élus au Comité **Central d'Entreprise de Rhodia** opérations sont :

CGC : Titulaire : Olivier De Leiris, suppléante : Stéphanie Champalle

CGT : Titulaire : Laurent Chalumeau, suppléant : Richard Vialatte

CFDT : Titulaire : Pierre Bouvier, suppléante : Françoise Cavelan

### ***\* Régularisation des dotations pour fonctionnement CE et ASC :***

Il a fallu un an de **discussion** et une **action en justice** afin de consolider les valeurs des masses salariales de 2006 à 2009.

Cette démarche, à l'initiative de la CFDT, était initiée uniquement sur PI usine et REP : Il n'y avait pas l'unanimité des élus de PI siège pour lancer la procédure.

Le Bilan laisse apparaître un trop perçu de 3235 € pour les Activités Sociales et Culturelles et une carence de 37214 € pour le fonctionnement.

Ces régularisations ont été effectuées sur les versements de dotation ASC et fonctionnement du mois d'Août 2011.

Les **frais d'avocats** sont pris en charge par Rhodia : 1500 €.

La CFDT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Prochain CE : 19 janvier